

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu les statuts en vigueur de l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 04 avril 2025 décide :

<p>ACTE ADMINISTRATIF</p> <p>Acte 41-2025</p>	<p>DELIBERATION POUR AVIS</p> <p>Subventions à l'association étudiante ORATORE de la Faculté de Droit.</p>
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative aux subventions à l'association étudiante ORATORE de la Faculté de Droit.

Document annexé.

A Saint Etienne le 07 avril 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales



Alain TROUILLET

MEMBRES : 35 QUORUM : 18	REPRESENTES : 06	PRESENTS : 14
-----------------------------	------------------	---------------

POUR : 20	CONTRE : 00	ABST : 0
-----------	-------------	----------

DEMANDES DE SUBVENTIONS ETUDIANTES

Présentées lors du conseil de faculté du 24 mars 2025

ORATOIRE SAINT-ETIENNE

1 - Financement d'un projet

Participation au concours LYSIAS qui se déroule à Paris auquel participe 3 lauréates. Tous les participants sont titulaires d'une carte jeune SNCF afin de minimiser les coûts. Les billets pour le premier tour des 3 lauréates et de la présidente de l'association ont déjà été réglés grâce à la subvention allouée lors de notre dernier conseil de faculté.

Ci-Dessous détail des sommes demandées :

Quarts de finale TJ de Nanterre pour 8 personnes	832,00 euros
Demi-finale Maire du XVème arrondissement	755,30 euros
Finale Maison du barreau Paris	109,00 euros
TOTAL	1696,30 euros
Subvention demandée	2000,00 euros

(Pour tenir compte de l'évolution des prix de la SNCF le montant est légèrement supérieur)

2 – Fonctionnement

Pour que le prochain bureau puisse faire face aux frais d'assurance, aux frais Internet ainsi qu'aux frais bancaires une subvention de **371,52** est demandée